

Règlement de participation à la sélection pour l'Allianz Junior Football Camp 2018

Allianz Groupe (Allianz SE et Allianz Benelux SA) organise ces événements annuels.

Les deux organisateurs sont dénommés ci-après 'Allianz'.

Ce règlement concerne la procédure de sélection de 2 finalistes représentant la Belgique pour l'Allianz Junior Football Camp 2018 à Munich (AJFC). La participation à cette sélection est soumise aux conditions suivantes.

- L'âge des participants au 30/06/2018 doit être situé entre 14 et 16 ans.
- Les participants doivent être domiciliés en Belgique.
- Les gagnants des éditions précédentes ne sont plus admis, car chaque enfant ne peut participer qu'une seule fois à l'AJFC à Munich.

A l'issue de cette procédure de sélection, deux enfants « finalistes » seront sélectionnés – un garçon et une fille - pour participer à l'Allianz Junior Football Camp (AJFC) qui se déroulera fin août ou début septembre¹ à Munich. Quatre autres enfants – deux garçons et deux filles - seront également sélectionnés en tant que « réservistes » respectifs au cas où l'un des (ou les deux) finaliste(s) serai(en)t indisponible(s) pour l'AJFC.

I La procédure de sélection

A) Première phase de la procédure de sélection.

Tous les participants doivent remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site internet d'Allianz².

Ensuite, l'Allianz Junior Football camp 2018 se voulant résolument enrichissant et axé sur l'exploration du futur et l'échange via les nouvelles technologies, il est également demandé aux participants d'illustrer leur maîtrise des divers outils de communications digitale.

Ainsi, tous les participants doivent publier³ sur Facebook ou Instagram une photo illustrant leur passion pour le football. Ils veilleront à accompagner cette publication des hashtags suivants : #AJFC, #ExploreWithUs, #Allianz. Si le participant ne dispose pas d'un compte sur Facebook ou Instagram, il devra la télécharger sur le formulaire d'inscription.

La candidature sera considérée comme complète si elle est envoyée entre le 8 mai et le 5 juin 2018 (inclus) et si le participant a rempli le formulaire et publié la photo sur Facebook ou Instagram (ou sur le formulaire d'inscription).

¹ La date exacte du camp sera confirmée fin juin par Allianz groupe

² www.allianz.be

³ En mode public

Sur l'ensemble des formulaires d'inscription remplis et renvoyés ainsi que sur les photos publiées, un jury interne constitué d'au moins 5 personnes, sélectionnera 20 participants, dont 10 garçons et 10 filles, ainsi que 10 réservistes, dont 5 garçons et 5 filles. Les réservistes seront contactés en cas d'incapacité de l'un des 20 participants sélectionnés.

B) Deuxième phase de la procédure de sélection.

Seuls les participants sélectionnés lors de la première phase de la sélection peuvent participer à la deuxième phase. Ces enfants seront contactés et invités par Allianz afin de participer à la sélection finale, qui se déroulera le 30 juin 2018, au RSC Anderlecht Training Center située Rue de Neerpede, 569 à 1070 Anderlecht.

Cette phase de la sélection consiste, d'une part en un entraînement technique encadré par des entraîneurs du club des jeunes du RSC Anderlecht et d'autre part en une illustration des aptitudes digitales.

1. Entraînement technique par des entraîneurs du club des jeunes du RSC Anderlecht (75%)
Les entraîneurs pourront évaluer chaque participant en fonction de ses compétences footballistiques techniques et sociales.

2. Une illustration des aptitudes digitales (25%).
Enfin, un « social corner » permettra aux participants de poster avec leur smartphones une vidéo sur Instagram⁴ (Avec les hashtags suivants : #ExploreWithUs, #AJFC et #Allianz). La vidéo durera maximum 30 secondes.

Les participants devront expliquer comment ils se surpassent, explorent de nouveaux horizons et dépassent leurs limites grâce au football, à la technologie et aux réseaux sociaux.

L'équipe d'Allianz se chargera du volet digital. Un jury d'Allianz évaluera les vidéos des participants sur base des critères suivants : le respect des consignes, le respect du canal choisi et le confort d'utilisation.

Les deux finalistes (un garçon et une fille) et les quatre réservistes (deux garçons et deux filles) seront sélectionnés sur base des deux volets repris ci-dessus.

Les entraîneurs du RSC Anderlecht et un jury d'Allianz animent et sélectionnent deux finalistes ainsi que quatre réservistes. Ils effectueront la sélection finale - qui n'est pas contestable et qui est irrévocable - en toute neutralité.

II Vie privée et droit à l'image

⁴ Si le participant ne dispose pas d'un compte Instagram, Facebook est également accepté.

1) Données personnelles

Un certain nombre de données personnelles sont communiquées par les participants dans le cadre de la procédure de sélection.

Ces données seront uniquement destinées aux finalités suivantes:

- gérer le fichier des participants ;
- suivi de la procédure de sélection et communication notamment, des données personnelles nécessaires aux entraîneurs du club des jeunes du RSC Anderlecht ;
- informer les participants au sujet des événements et la procédure de sélection;
- communication des données aux collaborateurs d'Allianz en vue de l'organisation de ces événements.

2) Droit à l'image

Nous informons les participants sélectionnés que leur nom et les photos et films réalisés lors de la journée de sélection finale et pendant le camp à Munich sont susceptibles d'être diffusés via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) ou les sites d'Allianz.

Chaque participant donne expressément son accord pour ladite diffusion et est informé de son droit d'accès à ses propres données personnelles, en ce compris photos et films.

Le participant à la procédure de sélection qui sera choisi comme finaliste pour participer à l'Allianz Junior Football Camp de 2018 à Munich, devra fournir et faire signer les documents suivants par un parent/tuteur:

- une autorisation parentale de voyage à l'étranger (plus d'informations sur le site officiel des [Affaires étrangères](#) et auprès de votre commune) ;
- le « Statement of Consent » ;
- le « Medical Certificate ».

Allianz et le RSC Anderlecht déclinent toute responsabilité concernant les films et photos réalisés par des participants/sélectionnés de manière personnelle et diffusée via les médias sociaux (entre autres WhatsApp).

3) Autorisation et signature d'un parent ou d'un tuteur du participant mineur d'âge

Par la présente, je soussigné(e)

....., (nom et prénom d'un parent ou tuteur), en ma qualité de parent/tuteur (biffer la mention inutile) du mineur d'âge (Nom et prénom de l'enfant), déclare avoir pris connaissance du règlement de participation à la sélection de l'Allianz Junior Football Camp 2018, la vie privée et le droit à l'image et confirme avoir communiqué le contenu de ces règles au mineur participant. Au nom de ce dernier de les accepter et de les (faire) respecter.

De plus, je certifie que (Nom et prénom de l'enfant) est en bon état de santé et est apte à participer à un entraînement technique d'une durée d'1h15 minutes.

Fait à le /..... / 2018

Signature du parent/tuteur précédée de « Lu et approuvé » de manière manuscrite :